



JUN 2 1970

UN/SA COLLECTION
Trente-septième session

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA MILLE TROIS CENT SOIXANTIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 1er juin 1970, à 15 heures

Président : Sir Laurence McINTYRE (Australie)

- Examen des rapports annuels des autorités administrantes sur l'administration des territoires sous tutelle pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1969
a) [4] (suite)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être soumises dans l'une des deux langues de travail du Conseil (anglais ou français) et adressées en double exemplaire, dans un délai de trois jours ouvrables, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Service des conférences, bureau LX-2332. Les rectifications reçues seront publiées sous forme de rectificatif.

LE PRESENT COMPTE RENDU AYANT ETE DISTRIBUE LE 2 JUIN 1970, LA DATE LIMITE POUR L'ACCEPTATION DES RECTIFICATIONS SERA LE 5 JUIN 1970.

Les délégations sont priées de bien vouloir faciliter la tâche du Secrétariat en observant strictement ce délai.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

EXAMEN DES RAPPORTS ANNUELS DES AUTORITES ADMINISTRANTES SUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES SOUS TUTELLE POUR L'ANNEE QUI S'EST TERMINEE LE 30 JUIN 1969 :

a) Nouvelle-Guinée (T/1704 et Add.1; T/L.1152) (suite)

Sur l'invitation du Président, M. Leslie Johnson, représentant spécial de l'Autorité administrante, M. Aloysius Noga et M. Jack Karu Kuru, Conseillers spéciaux, prennent place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil va maintenant poursuivre la discussion générale sur les conditions existant dans le territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée.

M. SHAW (Royaume-Uni) (Interprétation de l'anglais) : Cette année, le Conseil dispose d'un grand nombre de renseignements utiles en ce qui concerne le territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée. Nous avons les informations détaillées contenues dans le rapport de la puissance administrante pour l'exercice 1968/1969, la déclaration très complète faite par le représentant spécial de l'Autorité administrante au cours de la 1356ème séance, les renseignements supplémentaires fournis par écrit par l'Autorité administrante, et les réponses précises et franches aux questions posées qu'ont données le représentant spécial et ses conseillers au cours de nos séances du 28 mai. Nous bénéficions aussi, bien entendu, du document de travail très utile préparé par le secrétariat (T/L.1152), et enfin, nous avons le rapport de la mission de visite de 1968, document qui, bien que datant de deux ans, contient des renseignements encore utiles pour l'examen par le Conseil des conditions existant dans le territoire sous tutelle.

Le Conseil doit naturellement accorder une attention particulière aux progrès du peuple de la Nouvelle-Guinée et de son évolution graduelle vers l'autonomie ou l'indépendance. L'année dernière semble avoir été une année de considérables progrès réalisés dans le sens indiqué par la Charte et l'Accord de Tutelle. Des progrès ont été également réalisés vers la mise en oeuvre des recommandations de la trente-sixième session du Conseil.

Dans le domaine politique, ma délégation a pris en particulier acte des modifications, intervenues en mars de cette année, en vertu desquelles les membres ministériels du Conseil exécutif de l'Administrateur se sont vus accorder la responsabilité entière pour le fonctionnement quotidien de leurs départements, au lieu d'agir conjointement comme auparavant, avec les chefs départementaux du service civil, et en vertu desquelles les membres ministériels peuvent aussi, dans le cadre d'une politique gouvernementale plus large, prendre des décisions concernant les questions politiques de même que les activités administratives quotidiennes.

M. Shaw (Royaume-Uni)

Ma délégation a également pris note des responsabilités collectives accrues du Conseil exécutif de l'Administrateur comprenant une majorité autochtone. Il est en particulier très satisfaisant d'apprendre que l'on consulte maintenant le Conseil sur toutes les questions politiques importantes et qu'il donne des avis sur les questions départementales les plus importantes qui lui sont soumises par les membres ministériels, et qu'il a une plus haute voix à faire entendre dans l'élaboration du budget du Territoire. Une comparaison de ces mesures avec les conclusions et recommandations du Conseil sur les questions constitutionnelles dans le premier Territoire adoptées à la trente-sixième session fournit une aune permettant de mesurer les progrès satisfaisants accomplis au cours de l'année passée. La responsabilité accrue des membres ministériels, tant à titre individuel dans leurs fonctions départementales qu'à titre collectif comme membres du Conseil exécutif de l'Administrateur, reflète un transfert progressif du pouvoir aux représentants du peuple élus. Il est intéressant de noter que ces autres mesures visant l'autonomie ont été prises après consultations entre le Comité spécial sur l'évolution constitutionnelle de la Chambre d'Assemblée et les ministres de l'Autorité administrante.

Ma délégation a noté, en outre, que le Comité spécial, qui a déjà présenté deux rapports intérimaires, poursuivait ses travaux en parcourant la Nouvelle-Guinée et d'autres parties du monde. Ma délégation ne doute pas que le rapport définitif de la Chambre d'Assemblée et les vues de la Chambre d'Assemblée de même que le rapport du Comité spécial seront précieux pour décider de la façon de poursuivre l'évolution constitutionnelle à laquelle on peut s'attendre dans le Territoire, conformément à la déclaration de politique faite par le Directeur général d'Australie, le 3 mars, que le représentant spécial a citée dans sa déclaration liminaire.

Fassant de la question territoriale à celle du gouvernement local, ma délégation rappelle les recommandations faites par le Conseil à sa trente-sixième session de l'année dernière, à savoir que le système de conseils municipaux devrait être étendu à tous les habitants du Territoire aussitôt que possible et qu'en particulier des conseils municipaux élus par le peuple devraient être créés. L'importance du gouvernement local est mise en évidence par la présence parmi nous, que nous saluons chaleureusement, en tant que Conseiller du représentant spécial, M. Noga,

M. Shaw (Royaume-Uni)

président du Conseil administratif local de Euin, qui, par ses déclarations, a utilement contribué à notre connaissance des activités de ces conseils dans le Territoire. Il faut relever qu'étant donné le récent accroissement du domaine couvert par les conseils locaux, 90 p. 100 de la population du Territoire sous tutelle est maintenant représentée par de tels conseils. Il est également satisfaisant de savoir que des gouvernements urbains locaux doivent être créés dans les villes principales vers la fin de cette année. Ma délégation a noté que chaque conseil tirait la plupart de ses ressources d'un impôt personnel. Bien que le niveau de l'imposition varie de conseil en conseil et que le taux de l'impôt puisse être réduit quand les revenus en espèces connus d'un village ou d'un individu sont bas, on peut peut-être se demander si les revenus des gouvernements locaux, comme l'impôt territorial, ne pourraient pas être obtenus sur une base plus progressive en relation avec les moyens des contribuables locaux.

En ce qui concerne la fonction publique, ma délégation a noté l'accroissement numérique des fonctionnaires locaux dans les deuxième et troisième divisions de la fonction publique au cours des dernières années. A sa trente-sixième session, le Conseil de Tutelle a exprimé le point de vue selon lequel les efforts substantiels effectués pour remplacer les fonctionnaires expatriés par un personnel autochtone devaient être accrus et accélérés. L'Administration doit être félicitée pour avoir créé une section de localisation au sein du Ministère de la fonction publique, et ma délégation espère que cela, ainsi que le programme de formation qui est en marche dans l'Administration, permettra à un plus grand nombre d'habitants de la Nouvelle-Guinée de se qualifier pour des postes dans la fonction publique. C'est avec une satisfaction particulière, à ce propos, que nous voyons parmi nous M. Karu Kuru, un autre Conseiller du représentant spécial, Administrateur de district adjoint dans le district de Chimbu.

M. Shaw (Royaume-Uni)

L'an dernier également, le Conseil a noté avec une satisfaction particulière l'introduction d'une structure de salaires unique pour le personnel autochtone et non autochtone, et ma délégation a été heureuse d'entendre le représentant spécial déclarer qu'une structure unique des salaires sera vraisemblablement appliquée incessamment à la force de police. Nous sommes contents d'avoir entendu le représentant spécial nous dire que les salaires de la fonction publique avaient été fixés de façon à correspondre au niveau général des salaires dans le Territoire et étaient ainsi liés aux niveaux généraux de la productivité. A notre avis, c'est là un point très important, car si les salaires, dans la fonction publique, étaient déterminés autrement qu'en fonction de tels facteurs, ils pourraient avoir des effets fâcheux sur d'autres domaines importants de l'économie, sur des secteurs aussi essentiels que l'agriculture, et même être cause d'inflation dans l'économie dans son ensemble. De l'avis de ma délégation, il convient de féliciter l'administration d'avoir, tout en évitant ces dangers, fait face à la nécessité bien compréhensible d'octroyer à un autochtone Néo-Guinéen et à un Européen, pour le même travail, le même salaire de base.

Ceci m'amène à la question du progrès économique. L'an dernier, le Conseil s'est félicité de l'établissement d'un plan quinquennal de développement économique qui envisageait un progrès rapide dans presque tous les secteurs de l'économie, agriculture et élevage, sylviculture et fabriques, transports et télécommunications. Nous avons pris note de l'augmentation de la production au cours de l'année sur laquelle porte le rapport dont nous sommes saisis, ainsi que de l'accroissement considérable des revenus de l'exportation. Il y a eu des augmentations importantes des exportations de coprah et d'huile de coco, de café, de cacao et de thé; pour ce dernier produit, notamment, cette augmentation porte à près de huit fois le volume de l'année précédente, ce qui semble ouvrir des perspectives très favorables pour les Néo-Guinéens qui s'adonnent à l'agriculture. Il faut espérer que les autres cultures nouvelles mentionnées à la page 80 du rapport annuel, ainsi que l'industrie de la soie, dont a parlé l'an dernier le représentant spécial qui a participé à la trente-sixième session, contribueront avec succès à diversifier la production et à fournir des cultures de rapport pour la population, notamment dans les régions les moins accessibles du Territoire.

M. Shaw (Royaume-Uni)

Ma délégation espère également que la diminution apparente de la production de récoltes importantes comme le pyrèthre et le caoutchouc, ainsi que de la production de bois, pourra être enrayée. L'oeuvre du service d'extension agricole servira sans nul doute grandement à favoriser le développement à la fois des cultures existantes et de nouveaux types de cultures dans le Territoire. Pour ce qui est du marché, ma délégation a écouté avec intérêt les renseignements fournis par l'Autorité administrante sur le mouvement coopératif. Une organisation comme la Coopérative du café de Chimbu, dont le nombre d'adhérents excède le quart de la population adulte mâle du district, ne peut manquer de jouer un rôle très important en aidant à maintenir les frais de gestion à un niveau peu élevé, et en contribuant par là à augmenter les revenus des adhérents. Ma délégation a noté que, bien que les chiffres pour 1969 ne soient pas disponibles, les chiffres pour 1968 font apparaître une augmentation considérable du chiffre d'affaires par rapport aux chiffres de l'année précédente. Nous sommes heureux d'apprendre que l'on se propose d'agrandir le collège de formation coopérative, et nous ne doutons pas que le développement soutenu du mouvement coopératif ne soit d'une grande valeur pour le développement économique du Territoire et qu'ainsi les bénéfices qui en découleront seront plus largement distribués parmi la population.

Le Conseil, à sa session de l'an dernier, a pris note du travail accompli par la Banque de développement du Papua et de la Nouvelle-Guinée, et exprimé l'espoir que, tant en nombre qu'en importance, les prêts consentis à la population autochtone augmenteraient dans les années à venir. Les chiffres qui figurent à la page 59 du rapport annuel font apparaître un accroissement important du nombre des prêts et du montant total prêté à la population autochtone, bien qu'il semble y avoir quelques divergences entre ces chiffres et ceux que le représentant spécial a cités dans sa déclaration d'ouverture. Il est digne de remarque, certes, que, même si la population non autochtone de la Nouvelle-Guinée ne dépasse pas 2 p. 100 de la population totale, le nombre des prêts consentis par la Banque de développement à la population non autochtone au cours de l'année 1968/1969 était plus de cinq fois le nombre de prêts consentis à la population autochtone.

M. Shaw (Royaume-Uni)

Ma délégation reconnaît que les Européens possédant une expérience du commerce peuvent apporter une contribution très importante au développement du Territoire sous tutelle et que ces prêts, que l'on pourrait appeler prêts de démarrage, peuvent être avantageux pour la société autochtone des alentours. Toutefois, la différence entre les prêts consentis aux emprunteurs autochtones et aux emprunteurs non autochtones ne semblent pas diminuer, et ma délégation est heureuse d'avoir entendu le représentant spécial dire que la Banque de développement escomptait bien que les prêts aux autochtones néo-guinéens continueraient d'augmenter, grâce à une politique attentive et à une oeuvre d'extension soigneusement planifiée. Nous espérons, à ce propos, que l'on attachera une attention particulière à l'établissement d'éventuelles installations pour le traitement des matières brutes du Territoire, qu'il s'agisse de produits agricoles ou autres.

De l'avis de ma délégation, il est juste et il est approprié d'encourager les investissements de capitaux extérieurs dans le Territoire, à condition que les intérêts de la population soient suffisamment garantis. Ma délégation a déjà exprimé sa conviction que les plans concernant le cuivre de Bougainville seraient un grand avantage pour le Territoire dans son développement à long terme et contribuerait considérablement à la prospérité et au bien-être de la population dans les années à venir. Nous sommes heureux que l'autorité administrante ait donné l'assurance qu'elle s'efforcera de garantir au maximum les droits civiques et économiques de la population, ce qui serait conforme au sentiment de la Chambre d'Assemblée que la population locale doit accepter ce plan et y participer pleinement. Nous sommes heureux que le représentant spécial ait déclaré que toute location de terre devait être approuvée par le Conseil exécutif de l'administrateur et que tout achat de terrain en vue de l'exploitation du cuivre devait avoir l'approbation de la population. Il est digne de remarque, toutefois, que, sur les neuf communications et pétitions reçues par le Secrétaire général et distribuées aux membres du Conseil qui concernent le Territoire sous tutelle, huit portent sur la question du plan d'exploitation du cuivre de Bougainville. Ces huit documents semblent provenir d'Australiens ou d'organisations australiennes plutôt que des autochtones du Territoire eux-mêmes. Bien que nous notions avec intérêt que les circonstances dans lesquelles ce projet est mis en oeuvre ont causé des inquiétudes en Australie, je pense qu'il serait bon pour le Conseil de s'assurer de l'opinion de la population Néo-Guinéenne elle-même à ce sujet.

M. Shaw (Royaume-Uni)

Etant donné que nous avons la chance d'avoir parmi nous M. Noga, lui-même originaire de Bougainville, ma délégation se demandait s'il serait possible de le prier, peut-être plus tard, dans trois jours, lors de la séance de l'après-midi au cours de laquelle nous pensons entendre la déclaration finale sur le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée, de nous donner son opinion sur ce que pense la population de la Nouvelle-Guinée du projet, du montant de la compensation, de la façon dont on est apparemment parvenu à un accord sur l'utilisation des terres ainsi que de l'action policière limitée évoquée par le Représentant spécial. J'estime que l'opinion de M. Noga sur ces questions sera très utile à ma délégation, et peut-être aux autres membres du Conseil, et nous permettra, en nous faisant connaître le point de vue d'un Néo-Guinéen, de placer dans leur véritable perspective les questions soulevées dans les pétitions et communications dont nous sommes saisis.

Ceci m'amène à la question du régime foncier - question qui, comme le Conseil l'a reconnu au cours de sessions précédentes, revêt une grande importance pour l'avenir économique du Territoire. Ma délégation a noté avec intérêt les renseignements fournis par le Représentant spécial sur l'oeuvre accomplie dans ce domaine au cours de l'année écoulée : le rapport de l'expert du Royaume-Uni et son examen par la Chambre d'assemblée; la visite faite au Kenya par un groupe technique de la Nouvelle-Guinée pour y étudier le régime foncier; et la visite d'un deuxième expert du Royaume-Uni pour conseiller l'Administration du Territoire en matière de procédures et de législation. Nous avons noté que l'on va soumettre à la Chambre d'assemblée des lois qui, si elles sont adoptées, pourront entraîner une conversion plus rapide des droits coutumiers en droits individuels enregistrés dans certaines régions, assurant ainsi la sécurité de la propriété et une production agricole accrue. Nous constatons que l'Administration envisage une extension de ce plan pour y inclure, à un stade ultérieur, d'autres terres.

Ma délégation reconnaît que l'existence de titres de propriété individuels enregistrés peut avoir des avantages économiques considérables, à condition que les parcelles individuelles ne soient pas trop petites. Lorsqu'une communauté, qui, jusque-là, a détenu des terres au titre du droit coutumier, souhaite passer au régime de la propriété individuelle enregistrée, il est évident qu'il faut répondre

M. Shaw (Royaume-Uni)

rapidement à cette pression en faveur de la conversion. Néanmoins, depuis des temps immémoriaux, les Néo-Guinéens ont été propriétaires de leurs terres au titre du régime coutumier et 97 p. 100 des terres relèvent encore de ce régime. D'après les renseignements qui figurent à l'annexe VIII (p. 265) du rapport annuel, au milieu de l'année dernière, 1 050 hectares seulement des terres de Nouvelle-Guinée - soit environ 1/22 000ème - avaient passé du régime coutumier au régime de la propriété individuelle. D'un point de vue purement pratique, il est peut-être quelque peu difficile d'envisager une modification très considérable du régime foncier avant la fin de la tutelle. Ma délégation est persuadée que, s'agissant d'une question aussi délicate que celle-ci, l'Administration tiendra pleinement compte de l'opinion de la population du Territoire sous tutelle, telle qu'elle se manifeste à la Chambre d'assemblée et au niveau local.

Les chiffres que je viens de citer - ils figurent à l'annexe VIII du rapport annuel - montrent que, dans le Territoire sous tutelle, un peu plus de 200 000 hectares de terres - c'est-à-dire moins de 1 p. 100 de la superficie totale - sont la propriété de non-autochtones. C'est là un très faible pourcentage et, comme l'a fait remarquer le Représentant spécial dans sa déclaration liminaire, la politique interdisant à des personnes privées d'acheter des terres détenues au titre du droit coutumier a épargné aux Néo-Guinéens les problèmes qui se sont posés dans d'autres pays où des aliénations de terres ont eu lieu sur une grande échelle. Néanmoins, l'existence de cette faible proportion de terres possédées par des non-autochtones - terres dont la majorité a de toute évidence été acquise bien des années avant que l'actuelle Puissance administrante n'assume la responsabilité du Territoire sous tutelle et dans des circonstances qui, aujourd'hui, peuvent très bien ne pas paraître équitables - a donné naissance à des ressentiments locaux, particulièrement dans la Péninsule de la Gazelle, dans l'île de Nouvelle-Bretagne. Certes, la mise à disposition de terres inutilisées dans la Péninsule en vue de leur occupation par les autochtones aidera à résoudre le problème de la soif de terres. Il faut féliciter l'Administration d'avoir adopté la politique suivant laquelle nulle terre coutumière ne peut être achetée par des non-autochtones, comme dans les années 1880, et d'avoir racheté quelques plantations dont les propriétaires étaient étrangers pour les rendre à la population locale. Il est permis de se

M. Shaw (Royaume-Uni)

demander s'il ne serait pas de l'intérêt général de racheter d'autres terres arables possédées par des étrangers et de les louer aux propriétaires existants pour une durée plus limitée - par exemple, pour vingt ans. Naturellement, ma délégation espère que, avec l'augmentation des conversions de terres coutumières en propriétés individuelles, on s'attachera à éviter les troubles sociaux qui pourraient surgir à la suite d'achats sur une large échelle par des non-autochtones de ces terres converties; elle est heureuse d'apprendre que cette question sera suivie de très près.

Dans sa déclaration liminaire, le Représentant spécial a parlé des avantages que l'on pourrait obtenir en développant le potentiel inutilisé des habitants eux-mêmes. L'année dernière, le Conseil a noté que l'Autorité administrante continuait à faire un effort particulier dans le domaine de l'éducation et a remarqué l'accent mis, dans le plan quinquennal de développement, sur l'enseignement et la formation. La délégation du Royaume-Uni a noté que l'objectif à long terme du programme d'enseignement de l'Autorité administrante est de fournir un système mettant l'enseignement primaire à la portée de tous, et l'enseignement secondaire et post-secondaire à la portée de tous ceux qui sont capables d'en bénéficier. C'est là un but hautement louable et il est clair qu'au cours de la décennie écoulée, de grands progrès ont été réalisés dans ce sens. Néanmoins, comme l'a dit le Représentant spécial, il faut encore un grand nombre d'enseignants et d'écoles supplémentaires avant de pouvoir atteindre le but fixé; la réalisation complète des objectifs de l'Administration en matière d'éducation ne sera possible que lorsqu'il y aura un nombre suffisant de diplômés des écoles secondaires qui se dirigeront vers les écoles normales.

Cependant, ce sont là des problèmes communs à bon nombre de pays en voie de développement, qu'ils soient indépendants ou qu'ils ressortissent encore aux Chapitres XI et XII de la Charte. Ceux qui critiquent les autorités administrantes au sujet de leurs réalisations dans ce domaine devraient ne pas oublier que même dans les pays les plus développés, les exigences de l'éducation permettant d'atteindre des buts considérés par tous comme souhaitables et même nécessaires peuvent rarement être pleinement satisfaites. Il en est ainsi même dans des pays ayant, dans le domaine de l'éducation, une tradition beaucoup plus longue que

M. Shaw (Royaume-Uni)

le Papua et la Nouvelle-Guinée. Nous avons été heureux de noter, à cet égard, que les inscriptions dans les écoles normales du Territoire sous tutelle n'ont cessé d'augmenter de façon sensible. Un accroissement continu est, certes, nécessaire non seulement pour s'occuper du nombre croissant d'enfants, mais également pour étendre l'enseignement aux régions qui souffrent actuellement d'un manque d'écoles. En se fondant sur le paragraphe III du document de travail du Secrétariat, ma délégation note que, si le nombre d'élèves inscrits a augmenté, le nombre d'écoles dans le Territoire a légèrement diminué pendant l'année dont traite le rapport annuel dont nous sommes saisis. Ce serait là un fait regrettable si l'on devait en déduire que de nouvelles écoles ne sont pas construites dans les régions où il n'en existe pas.

En répondant à des questions posées le 28 mai, le Représentant spécial a franchement indiqué les difficultés qu'il y avait à étendre l'enseignement en raison de l'accroissement de la population. L'augmentation du nombre d'élèves dans les écoles secondaires, que nous sommes heureux de constater, devrait contribuer utilement à surmonter ces problèmes.

Dans le domaine de l'administration, la création d'un système d'éducation unifié approuvé par la Chambre d'assemblée est une mesure satisfaisante, et la création d'un service de formation d'instituteurs sur l'ensemble du Territoire, devant servir de centre de recrutement pour tous les instituteurs dans le cadre du système, devrait avoir des effets utiles en permettant de déployer plus efficacement les ressources et en aidant à unifier les habitants du Territoire.

Nous sommes aussi heureux de constater l'accroissement important des inscriptions à l'Université du Papua et de la Nouvelle-Guinée et à l'Institut d'enseignement technique supérieur. En étendant l'enseignement, l'Administration a sans aucun doute à faire face à une tâche très difficile, mais ma délégation est certaine que si elle entreprend cette tâche avec le même zèle que les dix dernières années, des progrès nouveaux et remarquables seront réalisés. De tels progrès intéressent particulièrement le Conseil pour un certain nombre de raisons, mais surtout parce que les Néo-Guinéens eux-mêmes ont déclaré plusieurs fois à la Mission de visite de 1968 que l'autodétermination ne pourrait se réaliser que lorsqu'un nombre suffisant d'autochtones aurait atteint un niveau d'éducation qui leur permette de jouer un rôle dans l'administration de leur pays.

Les problèmes relatifs à la formation d'instituteurs et l'accroissement rapide de la population d'âge scolaire compliquent nettement la situation. Mais des fonds sont évidemment nécessaires pour réaliser des progrès dans ce domaine, et nous sommes heureux de constater ici que les chiffres dans ce domaine continuent d'augmenter.

C'est peut-être à ce stade que je peux le mieux parler de la subvention directe et généreuse consentie par l'Autorité administrante pour l'administration de la Nouvelle-Guinée. Cette subvention représente plus de 60 p. 100 des dépenses totales, et sans elle, le Conseil ne pourrait probablement constater que très peu de progrès dans le Territoire. Nous sommes heureux de noter l'accroissement constant, d'année

en année, du volume de la subvention consentie par l'Autorité administrante, mais nous sommes encore plus encouragés d'observer qu'avec l'expansion de l'économie, l'année passée, cette subvention a représenté un pourcentage du total des dépenses bien inférieur à celui de 1968/1969. L'année dernière, le Conseil s'est senti encouragé en constatant le pourcentage décroissant de la subvention australienne par rapport au montant total du budget territorial, et, cette année, le Conseil devrait encore pouvoir exprimer sa satisfaction de l'indication donnée de la viabilité croissante du Territoire sous tutelle.

Comme je l'ai dit au début de cette déclaration, l'année dernière a été une année de progrès considérables dans le sens indiqué par la Charte et par l'Accord de tutelle et dans la mise à exécution des recommandations que nous avons faites l'année dernière en ce Conseil. Des signes de progrès constants et de réalisations solides apparaissent non seulement dans le domaine politique, où l'on cherche à augmenter la responsabilité des représentants élus du peuple, mais aussi dans le domaine économique, dans celui de l'éducation et, en vérité, dans le domaine social également.

Je ne crois pas que nous puissions encore nous former une opinion précise quant au moment ou à la façon d'achever le processus d'autodétermination. Cela ne peut être décidé qu'à la lumière de points de vue clairement exprimés par les représentants élus de la population du Territoire et conformément à l'Article 76 de la Charte, qui insiste sur les "aspirations librement exprimées des populations" comme élément essentiel pour atteindre les buts de la Charte. Mais la délégation du Royaume-Uni est fermement convaincue qu', grâce à la politique délibérée de l'Autorité administrante, les conditions de l'autonomie sont peu à peu créées dans tous les domaines et nous rapprochent certainement du jour où la population de la Nouvelle-Guinée se sentira capable de décider librement de son avenir et du plein contrôle de ses affaires.

M. BLANC (France) : Bien que l'usage réprovoie ce mode de lecture, c'est sans doute en consultant le rapport sur la Nouvelle-Guinée à l'envers, le dixième chapitre avant l'introduction, que l'on mesure le mieux l'étendue des changements survenus dans le Territoire depuis notre dernière session.

Les réponses faites à nos recommandations montrent en effet qu'un processus a été entamé au terme duquel la Puissance administrante, les représentants élus et la population de Nouvelle-Guinée seront mieux informés et plus conscients de l'orientation à donner à l'évolution politique du Territoire.

Simultanément se prépare, dans un pays où les contestations foncières peuvent aisément tourner à l'agitation, une refonte complète du régime foncier.

Enfin prend corps, avec une rapidité imprévisible l'an dernier, le projet d'exploitation des gisements cuprifères dont on s'aperçoit déjà, avant la moindre extraction, qu'il va transformer l'économie néo-guinéenne et remettre en cause les données du Plan quinquennal.

Qu'il s'agisse du régime politique, de la législation ou de l'économie, le rapport a été en quelque sorte pris de vitesse par les réalisations.

Cette accélération de l'histoire quotidienne de la Nouvelle-Guinée représente un phénomène suffisamment récent, il faut en convenir, pour qu'on s'y arrête : selon le principe, logique certes mais pas toujours vérifié, que les pyramides reposent sur leur base, les conseils locaux ont, il y a vingt ans, été mis à l'école de la démocratie avant le Territoire lui-même, qui ne dispose d'une véritable Chambre qu'en 1964. Depuis, le rythme du progrès politique a changé une première fois, puisqu'il a suffi d'attendre quatre ans pour voir apparaître un Conseil exécutif. Et aujourd'hui l'évolution tend à se précipiter : conformément aux vœux du Conseil de tutelle, les membres ministériels que nous avons rencontrés pour la première fois en 1969, cohabitant avec les fonctionnaires, chefs de départements territoriaux, coopérant à l'accomplissement de la besogne courante, assument aujourd'hui la pleine responsabilité de la gestion des services, peuvent exercer certaines options et présentent des projets budgétaires.

Le Conseil exécutif, de son côté, délibère maintenant sur la politique générale et les finances.

M. Blanc (France)

Des Commissions se créent pour associer plus étroitement la Chambre à la préparation matérielle du budget.

Enfin, aujourd'hui même, le Comité spécial de l'Assemblée, à peine revenu d'une tournée d'information à l'intérieur, fait ses valises pour aller demander au Pacifique, à l'Asie et à l'Afrique le secret de la constitution idéale parfaitement adaptée aux exigences du pays.

Nullement exceptionnels en eux-mêmes, si l'on se rapporte à l'histoire récente, les changements de rythme dans le processus d'émancipation des territoires sous tutelle ou non autonomes, engendrent des problèmes spécifiques distincts de ceux que pose la seule évolution politique du pays. Il sera certainement utile de les garder à l'esprit lors de la mise au point de la nouvelle loi fondamentale du territoire.

Pendant qu'elle hâte le pas au niveau le plus élevé des organes de gouvernement, la démocratisation se parachève à la base : comme la mission de visite et le Conseil l'avaient demandé, l'administration a entrepris d'introduire le régime des collectivités décentralisées (des "Local Governments") au chef-lieu et dans les trois villes principales du territoire. Mais la Chambre d'assemblée, en approuvant le projet, en a recommandé l'ajournement afin de permettre la consultation des comités compétents.

Ma délégation souhaite que cet avis soit recueilli à temps pour que la réforme, prévue pour la fin de ce semestre, se réalise au plus tard au terme fixé par les conseillers territoriaux, le 1er janvier 1971 : en passant de la campagne à la ville, en effet, les problèmes de budget, de voirie et d'action sociale gagnent en difficulté mais ne changent pas de nature. La nécessité d'apporter à un système conçu pour les zones rurales les aménagements indispensables en milieu urbain ne devrait pas retarder l'extension de la décentralisation à l'ensemble des collectivités secondaires du territoire, décentralisation dont l'exposé très concret de M. Noga nous a permis d'apprécier les mérites.

Quant à la politique qui consiste à inclure, sans distinction de statut, dans la juridiction des Conseils tous les habitants et toutes les propriétés qui se trouvent à l'intérieur de leurs limites territoriales, le rapport nous montre qu'elle est acceptée par la majorité des assemblées locales.

M. Blanc (France)

Cependant, elle a inquiété certains habitants de Nouvelle-Bretagne. Dans la péninsule de la Gazelle, région surpeuplée dont la densité approche de 163 habitants au kilomètre carré, une partie de la population a visiblement craint que l'introduction, dans le Conseil, de propriétaires européens et chinois ne compromette à plus ou moins long terme sa propre influence et ne menace sa situation foncière.

Ces préoccupations se sont exprimées dans les manifestations du parti Mataunga et les incidents de septembre et de décembre derniers.

Une telle fermentation ne s'est produite que dans une région très particulière où, avant 1914, avaient été découpées, au profit de planteurs, de larges concessions et où les autochtones, en pleine expansion démographique, courent après les friches pour étendre leurs cacaoyères. Elle marque cependant les limites fixées au développement des Conseils que l'on nomme "multiraciaux".

La fringale de terre a mis en branle les pacifiques populations Tolaï. De la même façon, l'attachement à leur sol interdit aux paysans de Bougainville d'accueillir sans réticence la Conzinc-Rio Tinto et l'enrichissement qu'elle promet aux insulaires.

Cette coïncidence n'est pas fortuite. Ici comme ailleurs, le foncier débouche sur la politique. Comment expliquer, en effet, les incidents du mois d'août, survenus en dépit de tous les avantages consentis, sinon par la nature spéciale des relations entre l'autochtone et sa terre? Peu importe alors à ses yeux que la Chambre d'assemblée ait approuvé à l'unanimité les conventions conclues avec la Société; peu importe la diversité et le montant des indemnités accordées tant en nature qu'en espèces.

Pour avoir sans doute sous-estimé ce mobile psychologique, l'administration et l'entreprise, riches d'idées par ailleurs, dans l'invention des compensations matérielles, se sont exposées aux difficultés rapportées devant nous la semaine dernière.

Ces considérations guideront ma délégation dans ses observations sur la réforme foncière. Elle a appris avec intérêt que, tenant compte des recommandations de la mission de visite et de nos propres observations, l'autorité administrante avait entrepris l'élaboration d'une nouvelle législation de la propriété.

M. Blanc (France)

Le soin apporté à la préparation de la réforme, le recours à deux experts successifs, l'envoi d'une équipe de fonctionnaires à l'extérieur garantissent que le problème est examiné en profondeur et sans précipitation.

Certains des objectifs fixés soulèvent néanmoins, de notre part, quelques appréhensions.

La conversion systématique de droits coutumiers en titres individuels, par exemple, est certainement souhaitée par des agriculteurs entreprenants, soucieux de se voir reconnaître la propriété de la terre qu'ils ont mise en valeur. Elle convient également, dans les régions urbaines et suburbaines, aux ayants droit qui ont trouvé des acquéreurs à bon prix. Mais, dans les pays de droit coutumier dont l'économie commence seulement à se développer, elle comporte des risques bien connus : détournement de biens collectifs au profit d'individus trop ingénieux, dépossession d'autochtones alléchés par de séduisantes offres d'achat, coût parfois trop élevé de la procédure d'immatriculation par rapport à la valeur du terrain, attribution d'un titre écrit à une personne sans état civil permanent, conflit entre titre et coutume en cas d'abandon prolongé, retard dans la mise à jour des livres fonciers dans l'hypothèse d'une cession entre personnes de statut coutumier, multiplication occulte des co-indivisaires après un ou plusieurs décès non inscrits. Tous ces problèmes sont familiers aux experts fonciers en pays en voie de développement.

D'autres pays récemment parvenus à l'indépendance ont d'ailleurs déjà fait l'expérience de ce genre de difficultés.

A cet égard, on peut se demander si le Kenya constitue pour la Nouvelle-Guinée, territoire équatorial où l'on cultive le cacao et où l'on exploite des cocotiers, un exemple meilleur que des pays comme, par exemple, le Ghana ou le Nigéria où l'on pratique les mêmes spéculations sans recours préalables à la conversion généralisée.

M. Blanc (France)

De même qu'en zone rurale entre l'actif planteur de café et le paysan fidèle aux cultures traditionnelles, le décalage se marque dans la société urbaine entre le travailleur manuel et le fonctionnaire.

Ce phénomène non plus n'est pas propre au Territoire. La réforme des traitements qui, à notre suggestion, a mis fin à toute disparité entre autochtones et expatriés ne contribue certes pas à son effacement.

Dans une période d'expansion économique, il peut cependant constituer un stimulant à l'instruction et attirer vers le service public des sujets doués ou ambitieux. Ceci implique, bien entendu, une augmentation du nombre des emplois et une amélioration de la formation des fonctionnaires. La concomitance entre les mesures relatives aux sols et la création d'une section de "guinéisation" dans la Commission de la fonction publique, est le signe que l'administration n'a pas été indifférente à ces exigences.

Ma délégation se félicite par ailleurs que l'augmentation relative du nombre des agents locaux au cours de l'année dernière ait porté sur la deuxième division où l'on relève un accroissement, semble-t-il, de 37 p. 100, plutôt que sur la troisième (le chiffre est là de 5,1 p. 100 seulement) tandis que le "collège administratif" se transformait en "centre de formation des services publics".

C'est en effet d'une "guinéisation" progressive, prudente, mais affectant peu à peu les divers échelons de la hiérarchie et tous les districts, que dépend dans une large mesure la réussite des réformes conditionnelles. A son défaut, un écart ne tarderait pas à s'établir entre les institutions et ceux qui les appliquent.

En outre, comme on peut craindre que, pendant un certain temps encore, les populations les plus isolées restent insensibles à la campagne d'éducation politique, il faudra compter exclusivement sur la fonction publique et les corps élus pour maintenir le sens de l'unité nationale dans les régions périphériques. Dans ces conditions, ma délégation ne peut que se réjouir de voir de jeunes agents de talent, comme M. Kara Kuru, se substituer avec succès à des expatriés dans l'exercice d'importantes responsabilités de commandement.

Plus tard, la scolarisation totale de la jeunesse fera le reste.

Pour l'instant, le taux de cette dernière - que je ne crois pas avoir trouvé dans le rapport - atteint environ 40 p. 100 selon les indications qui nous ont été données. Ce pourcentage serait même dépassé cette année si l'on songe qu'avec un taux de natalité de 20 p.1000, donc une tranche d'âge de 34 000 individus environ, réduite par la mortalité infantile, 213 000 enfants se trouvent cette année à l'école primaire. Dans ce cas, tout en restant encore loin de l'objectif, la Nouvelle-Guinée se trouverait placée honorablement dans la compétition à l'alphabetisation. Il faut convenir aussi qu'un excès de scolarisation générale immédiate exigerait non seulement les 10 000 instituteurs mentionnés par le représentant spécial, mais également la levée d'innombrables obstacles financiers, psychologiques, matériels, religieux et linguistiques.

Ceci veut dire tout simplement qu'en conservant un caractère prioritaire, la scolarisation doit marcher d'un pas à peine plus rapide que l'expansion économique et la promotion administrative.

A cet égard, survenant après cinq années de stagnation et même de recul, l'accroissement de l'enseignement primaire néo-guinéen au cours de la dernière année scolaire 1969/70, soit 60 000 enfants, aurait atteint un rythme absolument exceptionnel de 40 p. 100 qui mériterait peut-être des commentaires.

L'unification des enseignements qui, comme l'a remarqué le Conseil, évite les doubles emplois, le gaspillage des efforts, les disparités de programme en même temps qu'elle développe la conscience nationale, permettra certainement de parvenir au plus tôt au but, sauf bien entendu à respecter la liberté spirituelle de missions qui ont donné au pays ses premières écoles et éduquaient en 1969 près des deux-tiers des enfants d'âge primaire.

A un niveau plus élevé, l'établissement d'une Senior High School à Sogeri est venue combler le hiatus qui, depuis 1966, année de création effective de l'Université de Papouasie et de Nouvelle-Guinée, s'était ouvert entre la fin de la Junior High School et le début des études supérieures.

M. Blanc (France)

Ainsi, l'appareil éducatif néo-guinéen forme désormais un ensemble homogène. L'usage généralisé de l'anglais à tous les degrés contribue à sa cohésion. En outre, il sert la politique d'unification nationale qu'entraînerait sans doute un enseignement dispersé en langues vernaculaires dans un pays où il en existe 700.

Ayant remarqué, dans le domaine des langues, que le français était enseigné à titre facultatif au début des études secondaires, je voudrais en profiter pour exprimer le vœu que les élèves qui le choisissent puissent en poursuivre l'étude pendant une durée suffisante pour en avoir une certaine pratique.

Le propre d'une épidémie, c'est de surprendre par sa rapidité. Le Conseil ne saurait donc reprocher à l'autorité administrante de n'avoir pas prévu la vague de grippe qui, en 1969, dans une région boisée à la géographie tourmentée et aux communications difficiles, a décimé la population autochtone. Si cependant, en temps ordinaire, la moitié des décès dans les Hauts Plateaux est notoirement imputable à la pneumonie, un accent particulier pourrait avantageusement être mis non seulement sur l'étude mais aussi sur la prophylaxie de la maladie et, éventuellement, sur les transformations du vêtement qui, dans d'autres parties comparables du monde, ont été acceptées par des populations pourtant fort attachées à leurs traditions.

Cette action prolongerait d'ailleurs la politique fort réaliste poursuivie par l'autorité administrante dans le sens de la multiplication de postes légers et polyvalents propices à la prévention comme à la distribution des soins immédiats.

L'absence d'informations précises sur le nombre des victimes de l'épidémie rappelle que, dans la majorité des circonscriptions, les statistiques démographiques ne peuvent pour l'instant être établies que par le truchement des recensements annuels des chefs d'unités.

Sans doute des sondages conduits dans des collectivités peu nombreuses mais significatives apporteraient-ils un supplément d'information exploitable à l'échelon du territoire et des précisions notamment sur les mécanismes de l'accroissement démographique.

Reflet de l'amélioration des conditions d'hygiène, cette augmentation de la population a moins de part que le développement économique dans l'expansion des recettes budgétaires qui, elle-même, marque le pas derrière celle des dépenses : le déficit d'une année à l'autre est ainsi passé de 54 à 64 millions de dollars, fonds d'emprunt exclu. Cette situation, aussi bien que la balance fortement négative des échanges commerciaux, n'appelle en soi aucun diagnostic défavorable : elle exprime numériquement la démarche de l'autorité administrante qui anticipe sur les revenus futurs et hâte les investissements de façon qu'au moment où le territoire gèrera ses propres affaires, il ait acquis une mesure suffisante d'autonomie économique. L'exemple de la mine de Bougainville en fournit une démonstration éclatante.

Voici un projet que, l'an dernier encore, nous appelions de nos vœux et qui en quelques mois a pris forme, reçu approbation, subi un commencement d'exécution et provoqué toutes sortes de bouleversements. A l'échelle du territoire, les millions de tonnes attendues font déjà basculer le laborieux équilibre du plan quinquennal. L'arrivée massive d'équipements défigure le tableau des importations; la balance des paiements se déforme tandis que, sur place, la préparation des chantiers, des voies d'accès et des habitations, met la région en effervescence, suscitant des vocations d'entrepreneur ou, après les incidents fonciers, de politicien.

Reste qu'ici comme ailleurs le territoire, par le jeu de la redistribution, gagnera, grâce à la mine, quelques années sur le moment possible de son décollage économique et que, de leur côté, les communautés proches de l'exploitation subiront les traumatismes dus à l'injection, aussi soudaine que massive, de monnaie.

Nous espérons que la puissance administrante sera restée aussi attentive aux séquelles sociologiques de la venue de la Conzinc-Rio Tinto qu'à ses incidences industrielles et qu'elle aura songé à constituer, par exemple, de ces équipes de spécialistes qui observent et combattent les effets inflationnistes du

gonflement brusque des ressources ou qui préparent la reconversion de la main-d'oeuvre recrutée pour la seule durée des travaux de génie civil.

Tout au long de son analyse de la situation en Nouvelle-Guinée, ma délégation a eu l'occasion de confesser ses doutes ou ses appréhensions au sujet de tel ou tel aspect de l'action de l'Autorité administrante.

Ces réserves n'altèrent en rien l'impression tout à fait encourageante retirée de la lecture des rapports et de l'audition du représentant spécial, futur administrateur du territoire.

Pour qualifier l'action de l'Autorité administrante, j'aurais hésité à employer le mot "sérieux" si je ne l'avais trouvé sous la plume même de mon prédécesseur.

A vrai dire, le terme s'impose à qui veut définir le sentiment qu'il éprouve devant la façon dont est abordé à Port-Moresby, sans négliger aucun secteur, chacun des problèmes du territoire.

Je n'en veux pour preuve que l'intérêt porté aux recommandations du Conseil ; qu'il s'agisse des fonctions des membres ministériels, de l'extension aux villes du régime municipal, de la réforme foncière, de la guinéisation et de l'exploitation des mines, des mesures ont été promptement prises pour donner suite à nos recommandations. Un dialogue constructif s'est ainsi poursuivi entre le Conseil et la puissance administrante.

Les récentes déclarations du Ministre australien des territoires extérieurs, l'appel lancé dans les dernières pages du manuel d'éducation politique, l'exposé qui nous a été fait il y a quelques jours témoignent que n'est pas oubliée la dernière mais aussi la principale de nos propositions de l'an passé, à savoir :

"Le Conseil désire s'assurer que le peuple de Nouvelle-Guinée est conduit à l'autodétermination aussi rapidement qu'il est, en pratique, possible."

M. WANG (Chine) (Interprétation de l'anglais) : Une fois de plus, le Conseil de Tutelle examine la situation du territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée. La délégation chinoise a étudié le rapport annuel soumis par l'autorité administrante et elle a écouté avec la plus grande attention la

déclaration d'ouverture du représentant spécial ainsi que les déclarations supplémentaires que ce dernier et ses conseillers spéciaux ont faites au cours de la période des questions et réponses. Pour ma délégation, il est clair que pendant l'année à l'étude le territoire sous tutelle a continué de progresser vers la réalisation des objectifs envisagés par la Charte des Nations Unies.

Le territoire du Papua et de la Nouvelle-Guinée est une vaste étendue de terre où les peuples sont séparés par des barrières ethniques, linguistiques et naturelles. Pendant longtemps, le manque d'identité nationale au sein des populations du territoire a constitué la préoccupation majeure du Conseil de Tutelle. En vue de contribuer à faire progresser le sentiment d'unité nationale, le Conseil a exprimé à maintes reprises l'espoir que l'on adopterait un nom unique pour les deux territoires, un hymne national et un drapeau national. Bien que tout cela n'ait pas encore été réalisé, comme l'espérait le Conseil, ma délégation est heureuse de constater que le Comité spécial pour l'évolution constitutionnelle a créé trois sous-comités pour examiner immédiatement ces questions. Etant donné l'importance de ces dernières, ma délégation estime qu'il ne serait pas opportun de prendre des décisions trop hâtives. Mais nous espérons que le Conseil pourra connaître les résultats de cet examen au cours de sa prochaine session, si cela s'avère possible.

Le développement de l'unité nationale, bien entendu, demande davantage que l'adoption de ces symboles extérieurs. Il faut accorder une importance spéciale aussi au programme d'éducation politique qui, comme le Conseil en a exprimé l'espoir au cours de sa dernière session, aura un effet bénéfique quant à la promotion de la compréhension populaire des processus politiques démocratiques et quant au développement de ce sens d'unité nationale.

M. Wang (Chine)

Ma délégation a pris note avec satisfaction du programme d'éducation politique que l'Autorité administrante a annoncé à la Chambre d'Assemblée en novembre 1968. Nous pensons que cet important programme mérite que de plus grandes ressources lui soient consacrées.

Les buts de l'éducation politique peuvent être sans doute atteints de manière beaucoup plus efficace en utilisant de façon pratique les institutions politiques et en engageant activement les gens dans le processus de fonctionnement de ces institutions. Depuis la création de la Chambre d'Assemblée en 1964, les efforts effectués par l'Autorité administrante en ce sens ont produit des résultats remarquables. Aujourd'hui, la population du Papua et de la Nouvelle-Guinée, par l'intermédiaire de leurs représentants élus, a non seulement participé d'une importante manière dans l'administration de ses affaires quotidiennes, mais elle s'est également attelée à la tâche de déterminer son avenir politique.

La réforme constitutionnelle qui est entrée en vigueur il y a deux ans a constitué une mesure importante dans le développement politique du territoire. L'Autorité administrante a introduit d'autres changements, sur la recommandation du Comité spécial sur l'évolution constitutionnelle. Ces changements comprennent l'augmentation des responsabilités des membres ministériels et l'expansion des pouvoirs du Conseil exécutif de l'Administrateur dans l'établissement de politiques et dans l'élaboration du budget du Territoire. Ma délégation accueille ces changements avec satisfaction; ils constituent en fait un autre pas important vers l'autonomie. Nous nous intéressons beaucoup aux activités du Comité spécial qui mèneront sans aucun doute à de nouvelles propositions constitutionnelles. Selon les renseignements dont nous disposons, le Comité spécial sera peut-être en mesure de présenter son rapport définitif au cours de cette année, et nous l'attendons avec l'intérêt le plus vif.

En ce qui concerne la situation du gouvernement local, ma délégation est heureuse que le Conseiller spécial, M. Noga, nous ait donné des renseignements de première main sur la façon de fonctionner du Conseil administratif local dont il est le Président. Nous avons pris acte des progrès réalisés dans le mouvement de gouvernement local à travers le pays au cours de l'année passée. Nous sommes heureux,

M. Wang (Chine)

en particulier, que la Chambre d'Assemblée ait été en accord avec la recommandation faite par le Conseil, lors de sa dernière session, d'introduire un gouvernement local dans les centres urbains. Nous estimons que l'évolution politique du Territoire ne peut être complète si le Territoire dans son ensemble et sa population tout entière ne sont pas placés dans le cadre de gouvernements locaux élus.

Dans le domaine de la fonction publique, ma délégation est heureuse de constater que la situation de la localisation de la fonction publique s'est améliorée. Nous sommes impressionnés par l'augmentation du nombre de fonctionnaires locaux, tant de la deuxième que de la troisième division. Nous espérons que les fonctionnaires locaux obtiendront des postes de première division dans l'avenir le plus proche.

La délégation chinoise a écouté avec grand intérêt le rapport fait par le représentant spécial sur les progrès du programme quinquennal de développement économique. Apparemment, ce programme a eu un bon départ. La production dans les différents secteurs a enregistré des augmentations substantielles au cours de l'année en question, bien que dans certains secteurs on n'ait pu atteindre l'objectif fixé. L'accroissement dans les secteurs de produits manufacturés et de l'énergie électrique est particulièrement encourageant; c'est bon signe pour une économie qui est essentiellement agricole. Les revenus d'exportation ont augmenté de 9 p. 100 sur l'année précédente pour atteindre un total de 71 millions de dollars, dépassant de 4 millions de dollars les prévisions du programme. Ceci indique clairement le succès de départ de ce programme.

Le plan quinquennal de développement économique sera très stimulé par le projet de mine de cuivre de Bougainville qui, nous sommes heureux de l'apprendre, doit entrer en production en 1972. On indique que cet important projet, bien que financé par des capitaux extérieurs, bénéficiera considérablement à la fois à la population locale et au Territoire dans son ensemble. A ce propos, ma délégation a pris acte avec satisfaction des mesures prises par l'Autorité administrante visant à protéger les intérêts des autochtones, en particulier de la participation d'une somme de 27 millions de dollars qu'elle a prise, soit 10 p. 100 des actions de la compagnie.

M. Wang (Chine)

qui sont réservées à la population autochtone. Nous savons que l'Autorité administrante préfère garder cette participation pour l'instant; nous sommes certains que des mesures seront prises pour que ces actions soient transférées à la population autochtone en temps opportun.

Bien que les investissements extérieurs puissent faire accélérer le développement économique du Territoire, il demeure essentiel de mettre l'accent sur la promotion de l'avance économique des autochtones. Ma délégation reconnaît les obstacles qui ont suscité des difficultés pour la participation autochtone dans le secteur moderne de l'économie. Nous espérons que l'on pourra surmonter ces obstacles en temps opportun. A ce propos, ma délégation a pris note du rôle de plus en plus important joué par la Banque de développement du Papua et de la Nouvelle-Guinée. On estime cependant que les activités de la Banque en ce qui concerne la population autochtone pourraient peut-être être intensifiées.

Dans le domaine de l'enseignement, ma délégation a pris acte avec satisfaction de l'augmentation continue de la participation scolaire ainsi que de l'expansion des possibilités d'enseignement. Nous sommes impressionnés par la part de plus en plus importante du budget consacrée à l'enseignement. Nous sommes heureux de voir des diplômés obtenir des postes petit à petit pour renforcer la force de travail professionnel et technique du Territoire. Ma délégation accueille favorablement l'objectif à long terme de l'Autorité administrante tel qu'il a été présenté par le représentant spécial dans sa déclaration d'ouverture, à savoir de fournir un système d'enseignement total couvrant tout le Territoire et dans lequel l'enseignement primaire sera accessible à tous et l'enseignement secondaire et post-secondaire sera accessible à tous ceux qui pourront en tirer profit. De l'avis de ma délégation, cet objectif est solide et pratique, bien que sa réalisation demande beaucoup de temps. Afin d'atteindre cet objectif, il serait peut-être nécessaire d'accorder la priorité à l'enseignement secondaire qui, malgré l'expansion qu'il a connue au cours de ces dernières années, demeure le point faible du système d'enseignement actuel du Territoire.

M. Wang (Chine)

Pour conclure, ma délégation voudrait exprimer sa satisfaction à l'Autorité administrante des efforts inlassables qu'elle a accomplis afin de remplir les obligations qui lui ont été imposées par la Charte des Nations Unies et l'Accord de Tutelle. Il est clair pour ma délégation qu'au cours de la période que nous examinons, des progrès importants ont été réalisés dans tous les domaines dans le Territoire sous tutelle. Nous sommes certains que ces progrès s'accéléreront encore lorsque la population du Territoire se sentira en mesure de déterminer son avenir politique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Notre débat général sur la situation du Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée est terminé.

Nous aurons une réunion à 10 h 30, demain matin, au cours de laquelle, entre autres, nous examinerons les pétitions qui ont été présentées en relation avec le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée et nous écouterons une déclaration de l'observateur de l'Organisation mondiale de la santé.

La séance est levée à 16 h 40.